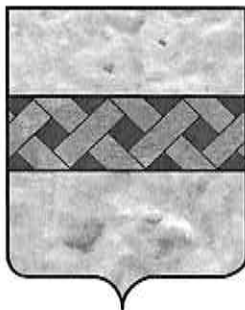


RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

- 42 -

Arrondissement de MONTBRISON



**MAIRIE
DE
CHAZELLES-SUR-LAVIEU
42440**

✉ 2 Place de la Mairie

☎ 04.71.76.78.33

📧 chazelles-sur-lavieu.cne@orange.fr

Réunion du Conseil municipal du 9 octobre 2020

Convocation du : 6 octobre 2020

Mme Christiane BRUN-JARRY,
M. Bruno LOUBATIERE,
M. Jean Claude GENE BRIER,
Mme Sylvie SIEWIERSKI,
M. Bruno CHANAL,

Mme Élodie DE RAFFIN DOURNY,
M. Thierry PERRET,
M. Fabrice TRABET,
M. Mehdi ZOUAOUI.

Pouvoir : Mme Émilie AFFASSI donne pouvoir à M. Bruno LOUBATIERE
M. Rémi VEGARA donne pouvoir à Mme Christiane BRUN-JARRY

Secrétaire de séance : Mme Sylvie SIEWIERSKI

Ordre du jour

I.	Approbation du compte rendu du 4 septembre 2020	2
II.	Convention redevance spéciale ordures ménagères	2
III.	Voirie 2021	2
IV.	Retenue collinaire	3
V.	Poteau d'aspiration	3
VI.	Compte de gestion 2019 budget annexe eau	3
VII.	Compte administratif 2019 budget annexe eau	4
VIII.	Travaux d'exhumation au cimetière	4
IX.	Achats d'ordinateurs	5
X.	Désignation d'un référent pour le contrat rivière	5
XI.	Renouvellement abonnement « Petit Gibus »	5
XII.	Isolation de la 3ème partie de l'ancienne école-mairie	5
XIII.	Chaudière appartement	6
XIV.	Questions diverses	6

I. **Approbation du compte rendu du 4 septembre 2020**

Les Conseillers municipaux approuvent à l'unanimité le compte rendu du 4 septembre 2020.

II. **Convention redevance spéciale ordures ménagères**

Mme le Maire fait part au conseil de la mise en place de la redevance spéciale ordures ménagères sur l'ensemble du territoire de Loire Forez agglomération.

Une convention doit être signée pour la collecte, le transfert et le traitement des déchets non ménagers assimilables aux ordures ménagères.

Le tarif pour la redevance sur les déchets assimilés aux ordures ménagères est de 0.04162 €/litre soit 209.76 € pour 2020.

Le tarif pour la collecte sélective est de 0.015 €/litre soit 100.92 € pour 2020.

Après délibération, et à l'unanimité (11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention), le Conseil municipal :

- **APPROUVE** la convention relative à la redevance spéciale des ordures ménagères,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention ainsi que tout autre document qui s'y rattache.

(délibération DE_2020_033)

III. **Voirie 2021**

Madame le Maire informe le conseil du courrier de Loire Forez agglomération concernant le programme de voirie 2021.

Les chiffrages estimatifs des travaux pour le programme voirie 2021 est le suivant :

- **VC1A – Chemin des Rivaux**
Réfection de la voirie en enrobés sur environ 200ml : **18 014.22€ TTC**
- **VC2 – Route de Gruel**
Réfection de la voirie en enrobés sur environ 350ml : **31 333.05€ TTC**
- **Busage lieu-dit « le Poyet »**
Part voirie LFa : 4 500€ TTC

Il est aussi proposé au conseil de faire la réfection d'une partie du chemin en bas de la Madone.

Le montant disponible pour la commune de Chazelles-sur-Lavieu pour l'année 2021 est d'environ **24 500 €**.

Après délibération, et à l'unanimité (11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention), le Conseil municipal :

- **APPROUVE** la réfection de la voirie en enrobés au chemin des Rivaux pour un montant de 18 014.22 € TTC
- **APPROUVE** la réfection de la voirie au Busage pour 4 500 € TTC
- **APPROUVE** la réfection d'une partie du chemin en bas de la Madone avec le reste du montant disponible pour l'année 2021.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document qui s'y rattache.

(délibération DE_2020_034)

IV. Retenue collinaire

Un changement de la traversée de route au lieu-dit le Poyet doit avoir lieu pour la retenue collinaire. Loire Forez agglomération a reçu un devis de TP Verdier Poyet d'un montant de 7 864.20 € HT soit 9 437.04 € TTC.

Le GAEC de Gruel s'engage à prendre en charge une partie de la traversée de route pour un montant de 2 500 €.

Après délibération, et à l'unanimité (11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention), le Conseil municipal :

- **ACCEPTÉ** le devis de TP Verdier Poyet d'un montant de 7 864.20 € HT.
- **ACCEPTÉ** la proposition du GAEC de Gruel de prendre en charge une partie de la traversée de route pour un montant de 2 500 €.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document qui s'y rattache.

(délibération DE_2020_035)

V. Poteau d'aspiration

Un poteau d'aspiration doit être installé au lieu-dit le Poyet. La commune de Chazelles-sur-Lavieu a reçu un devis de Bayard SAS d'un montant de 1 523.92 € HT.

Après délibération, et à l'unanimité (11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention), le Conseil municipal :

- **ACCEPTÉ** le devis de Bayard SAS d'un montant de 1 523.92 € HT.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document qui s'y rattache.

(délibération DE_2020_036)

VI. Compte de gestion 2019 budget annexe eau

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de BRUN-JARRY Christiane

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après délibération, et à l'unanimité (11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention),

- **DÉCLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

(délibération DE_2020_037)

VII. Compte administratif 2019 budget annexe eau

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de BRUN-JARRY Christiane

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par BRUN-JARRY Christiane après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

Mme le Maire ne prend pas part au vote.

Après délibération, et à l'unanimité (9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention), le Conseil municipal :

- **DONNE** acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		66 186.00		16 906.56		83 092.56
Opérations exercice	4 229.00	2 713.00	6 043.86	10 098.60	10 272.86	12 811.60
Total	4 229.00	68 899.00	6 043.86	27 005.16	10 272.86	95 904.16
Résultat de clôture		64 670.00		20 961.30		85 631.30
Restes à réaliser	64 000.00				64 000.00	
Total cumulé	64 000.00	64 670.00		20 961.30	64 000.00	85 631.30
Résultat définitif		670.00		20 961.30		21 631.30

- **CONSTATE**, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser.
- **VOTE** et **ARRÊTE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

(délibération DE_2020_038)

VIII. Travaux d'exhumation au cimetière

La période de reprise des concessions s'est terminée. La commune peut faire l'exhumation des tombes qui n'ont pas fait l'objet de travaux. 2 devis pour faire les travaux ont été reçus.

L'un de 7 043.33 € HT des pompes funèbres Mazet et un autre de la SARL Marbrerie Laveille-Quet pour 6 830 € HT.

Après délibération, et à l'unanimité (11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention), le Conseil municipal :

- **ACCEPTÉ** le devis de la SARL Marbrerie Laveille-Quet d'un montant de 6 830.00 € HT.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document qui s'y rattache.

(délibération DE_2020_039)

IX. Achats d'ordinateurs

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal que l'ordinateur actuel du secrétariat a été acquis en 2012 pour un montant de 1 911.06 € TTC et celui de Mme le Maire en 2012 pour 1526.34€ TTC. Ce matériel est donc obsolète. Elle explique au Conseil municipal que l'utilisation croissante de la dématérialisation est imposée aux Mairies d'où la nécessité d'acquérir du matériel adapté.

Un devis a été établi par M. CEROVETTI (Electronique professionnelle) en vue de l'acquisition d'une nouvelle tour plus performante et de la réinstallation de l'ensemble des logiciels ainsi qu'un écran pour le secrétariat et d'un ordinateur portable pour Mme le Maire pour un montant total de 2 686.06 € HT soit 3 223.27 € TTC

Après délibération, et à l'unanimité (11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention), le Conseil municipal :

- **ACCEPTÉ** le devis de M. CEROVETTI d'un montant de 2 686.06 € HT.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document qui s'y rattache.

(délibération DE_2020_040)

X. Désignation d'un référent pour le contrat rivière

Mme le Maire explique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de désigner un référent pour le contrat Mare Bonson et affluents de Loire Forez agglomération.

Est candidat : M. Rémi VEGARA

Après délibération, et à l'unanimité (11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention), le Conseil municipal :

- **DÉSIGNE** M. Rémi VEGARA, en tant que référent pour le contrat rivière.

(délibération DE_2020_041)

XI. Renouvellement abonnement « Petit Gibus »

Chaque année, la commune de Chazelles-sur-Lavieu souscrit un abonnement au magazine Petit Gibus pour les enfants scolarisés à l'école de Gumières.

Pour l'année scolaire 2020-2021 le tarif est de 1.22 € TTC le magazine. Il y en a 3 pour l'année scolaire 2020-2021.

Après délibération, et à l'unanimité (11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention), le Conseil municipal :

- **DÉCIDE** de renouveler l'abonnement à « Petit Gibus »,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document qui s'y rattache.

(délibération DE_2020_042)

XII. Isolation de la 3^{ème} partie de l'ancienne école-mairie

La commune de Chazelles-sur-Lavieu a reçu un devis pour l'isolation des combles et l'installation de fenêtre dans la 3^{ème} partie de l'ancienne école-mairie. C'est un devis de la SARL CL bois d'un montant de 20 027 € HT soit 21 128.49 € TTC.

Après délibération, et à l'unanimité (11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention), le Conseil municipal :

- **ACCEPTÉ** le devis de SARL CL bois d'un montant de 20 027 € HT.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document qui s'y rattache.

(délibération DE_2020_043)

XIII. Chaudière appartement

La chaudière située 55 chemin sous l'allée ne fonctionne plus correctement. Elle date de 1992 La commune de Chazelles-sur-Lavieu a reçu un devis de la SARL Vacheron Olivier Plomberie pour la changer d'un montant de 4 292.20 € HT soit 4 528.27€ TTC.

Après délibération, et à l'unanimité (11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention), le Conseil municipal :

- **ACCEPTÉ** le devis de SARL Vacheron Olivier Plomberie d'un montant de 4 292.20 € HT.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document qui s'y rattache.

(délibération DE_2020_044)

XIV. Questions diverses

- **Le conseil municipal prend connaissance des courriers suivants :**
 - de **Loire Forez agglomération** informant du programme de séminaire « vivement samedi » de 2020-2021,
 - de l'**AMF 42** concernant le DIF élu,
 - de **Bois des Territoires du Massif Central** pour une demande de soutien à la filière forêt bois local,
 - de la **Préfecture de la Loire** sur l'accidentalité routière dans la Loire en 2019,
 - de la **Chambre d'Agricultures de la Loire** sur les circuits courts des marchés des agricultures & territoires,
 - d'**Ithéa** donnant des infos chiffrées de la commune,
 - de la **Banque des Territoires** concernant les formations de la fin d'année 2020.
- **Projet de PLUi**

Une réunion de présentation du projet de PLUi aura lieu le **vendredi 23 octobre de 14h à 16h** à la salle du Conseil communautaire de Loire Forez agglomération.
- **Nouveau horaires de la mairie**

Le conseil est informé des nouveaux horaires d'ouverture de la mairie.
Mardi et jeudi de 9h-12h 12h30-16h
Vendredi de 16h30-19h30
- **Prochain conseil municipal**

Le prochain conseil municipal aura lieu le 13 novembre 2020 à 20h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30

